



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2019

Convocations adressées le 17 janvier 2019

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS, Martine BELNOUE, Patrick CHALON, Claude CHESNEAU, Christian GATARD, Yves MASSOT, Brigitte PINEAU, Alain BENARD, Bernard LORIDO

Absent(s) excusé(s) : Marie-France BEAUFILS, Philippe BRIAND, Sébastien MARAIS, Christophe BOUCHET, Bernard PLAT

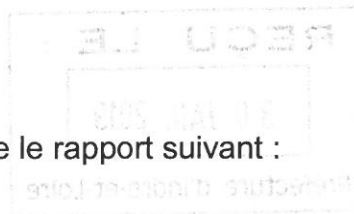
Suppléants présents mandatés par des titulaires : Michel GILLOT par Philippe BRIAND ; Rabia BOUAKKAZ par Wilfried SCHWARTZ ; Corinne CHAILLEUX par Bernard PLAT

Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire : Frédéric AUGIS par Sébastien MARAIS

Secrétaire de séance : Michel GILLOT

C 19/01/06 - ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE AU GROUPEMENT DES AUTORITES ORGANISTRICES DE TRANSPORT (GART)

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :



Le GART est une association agissant dans le domaine des transports publics. Composé d'élus et de permanents pour mener à bien sa mission d'intérêt général, l'association agit en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture.

Les trois grandes missions du GART sont les suivantes :

- L'expertise : le GART est un centre de ressources reposant sur des élus de diverses sensibilités et une équipe de techniciens au service des adhérents. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un ensemble de services concrets et de proximité qui leur permettent d'optimiser leur rôle d'autorité organisatrice.
- Echange d'expérience : L'association promeut l'innovation en matière de déplacements. Elle anime le débat et fédère les acteurs de la filière pour bâtir la mobilité de demain.
- Influence : Le GART défend les intérêts des autorités organisatrices de transport auprès des institutions de l'Etat, de l'Union Européenne et des médias.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite adhérer au GART. La cotisation annuelle est de 15 000 € HT pour l'année 2019.

L'adhésion nécessite la désignation d'un représentant titulaire du Syndicat des Mobilités au GART.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'adhérer au GART pour un montant de 15 000 € HT pour l'année 2019 ;
- **DESIGNE**, Monsieur AUGIS comme représentant titulaire du Syndicat des Mobilités de Touraine au GART,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Président,




Frédéric AUGIS

Certifié conforme et exécutoire,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice du Syndicat




Laurence MARIN

